



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal du 4 mars 2019, du 20 mai 2019 et du 3 juin 2019
2. 7390 **Projet de loi portant approbation**
1° du Protocole, fait à Luxembourg, le 18 septembre 2017, modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Luxembourg, le 2 juillet 1997 ;
2° de l'Avenant, fait à Bruxelles, le 5 décembre 2017, à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole final y relatif, faits à Luxembourg le 17 septembre 1970, tels que modifiés par les Avenants du 11 décembre 2002 et du 16 juillet 2009 ;
3° de la "Convention between the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Kosovo for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance", et le Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 8 décembre 2017 ;
4° de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, faits à Paris, le 20 mars 2018

- Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Yves Cruchten, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Marc Hansen remplaçant M. Henri Kox, Mme Martine Hansen, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité (Ministère des Finances)
M. Max Berend, du ministère des Finances

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal du 4 mars 2019, du 20 mai 2019 et du 3 juin 2019

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 7390 Projet de loi portant approbation

1° du Protocole, fait à Luxembourg, le 18 septembre 2017, modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Luxembourg, le 2 juillet 1997 ;

2° de l'Avenant, fait à Bruxelles, le 5 décembre 2017, à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole final y relatif, faits à Luxembourg le 17 septembre 1970, tels que modifiés par les Avenants du 11 décembre 2002 et du 16 juillet 2009 ;

3° de la "Convention between the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Kosovo for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance", et le Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 8 décembre 2017 ;

4° de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, faits à Paris, le 20 mars 2018

Madame le rapporteur présente le contenu de son projet de rapport.

Elle signale qu'elle vient d'être contactée par l'organisation syndicale LCGB et qu'elle aura une entrevue avec les représentants de cette organisation le lendemain de la présente réunion. Suite à une intervention de M. Laurent Mosar, elle ajoute que le LCGB a connaissance du fait que le rapport relatif au projet de loi a déjà été adopté par la Commission des Finances et du Budget avant l'entrevue envisagée, mais qu'il n'a pas été possible d'organiser cette entrevue plus tôt.

A la page 4 du projet de rapport, il est procédé au redressement d'une erreur de morphologie pour écrire : « les frontaliers se verront accorder un crédit d'impôt ».

Le projet de rapport est adopté par 10 voix pour et une abstention (M. Roy Reding) (11 députés présents lors du vote).

3. Divers

Le Président de la Commission explique qu'une entrevue entre les membres de la Commission des Finances et du Budget et le Président de la SNCI aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 10:30 heures afin de donner suite, de manière plus directe, au courrier du groupe parlementaire CSV du 20 mai 2019.

Luxembourg, le 18 juin 2019

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler